

# Le marché et l'enjeu de régulation

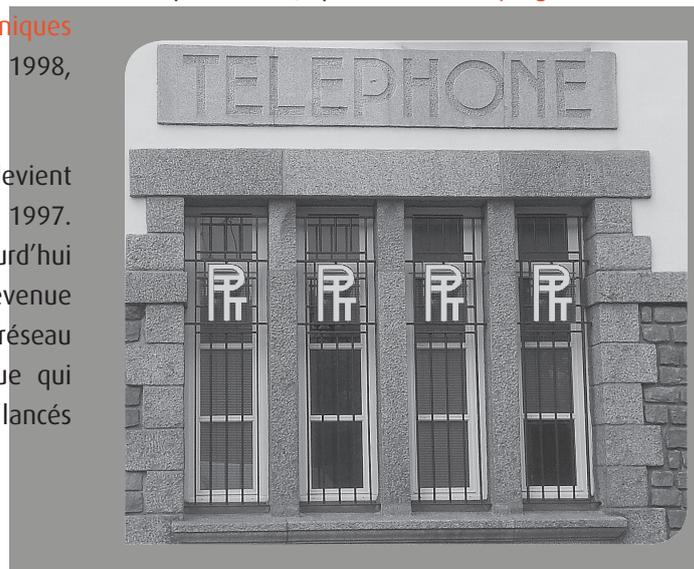
**D**epuis l'ouverture du secteur des communications électroniques à la concurrence en 1998, ce marché a considérablement évolué. Perdant son monopole historique, France Télécom devient Orange en 2013. L'entrée de nouveaux opérateurs, les stratégies des grands groupes et la place des technologies alternatives, le déploiement des réseaux à très haut débit en fibre optique aujourd'hui bien engagé : autant de facteurs qui influent sur l'efficacité de la concurrence, à savoir l'innovation des offres et leur pénétration, que doit contrôler l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes mise en place au moment de l'ouverture du marché.

## OUVERTURE À LA CONCURRENCE ET RÉGULATION

### Orange : du service de l'État à l'entreprise privée

**D**ans les années 1970, la direction générale des télécommunications, qui développe le réseau téléphonique français, est un service du Ministère des PTT. Il s'agit alors d'un monopole d'État, que l'ouverture progressive à la concurrence du secteur des communications électroniques sur directive européenne, effective au 1er janvier 1998, va profondément transformer.

Pour répondre à cette situation nouvelle, France Télécom devient une société anonyme de droit privé dès le 1er janvier 1997. L'État, actionnaire majoritaire jusqu'en 2004, conserve aujourd'hui encore 26,7% du capital de l'entreprise. France télécom, devenue Orange en 2013, reste seule propriétaire et gestionnaire du réseau téléphonique et titulaire du service universel téléphonique qui lui a été attribué lors des trois appels d'offres successifs lancés depuis 2004.



# Les conséquences de l'ouverture à la concurrence

De nouveaux acteurs apparaissent sur le marché des communications électroniques, d'abord sur des offres câble ou mobile dans les années 1980, puis avec les services de données pour les entreprises et d'accès à l'internet dans les années 1990.

La bulle internet de la fin de cette décennie, pendant laquelle la valeur d'une entreprise de communications électroniques se mesurait à la taille de son réseau propre, a conduit à multiplier les investissements, notamment dans le déploiement de grandes artères nationales et internationales. Son éclatement en mars 2000 ralentit les investissements et la concurrence via les infrastructures longue distance cesse sa progression sur le territoire national pour être remplacée aujourd'hui par la concurrence sur les infrastructures de boucle locale, cuivre téléphonique, fibre optique et radio terrestre.



## La régulation : un enjeu essentiel

La régulation joue un rôle essentiel dans ce contexte d'ouverture du marché et de développement de la concurrence : l'Europe a donc demandé à ses états-membres d'accompagner cette ouverture en mettant en place des instances de contrôle permettant l'émergence de nouveaux acteurs.



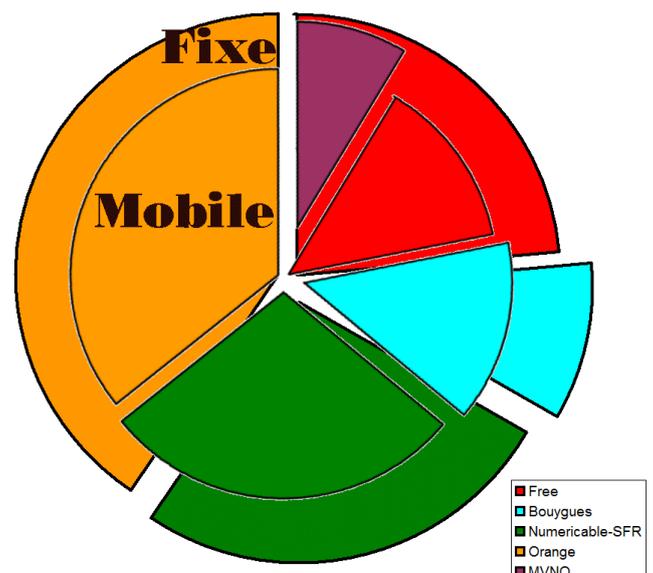
En France, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), autorité administrative indépendante créée en 1997, vise à assurer une concurrence effective sur différents segments du marché définis par la Commission Européenne. Sur ces marchés dits « pertinents », les acteurs puissants se voient imposer certaines obligations : ouverture de leur réseau et de leurs infrastructures, publication d'offres de référence destinées à leurs concurrents, etc...

Le régulateur fait évoluer son contrôle en fonction du devenir du marché, et respecte la neutralité technologique des réseaux. Jusqu'à présent, l'ARCEP a principalement privilégié les interventions sur les marchés de gros (vente aux opérateurs et fournisseurs d'accès), dont les effets se répercutent sur les marchés de détail (comme le dégroupage).

# LE MARCHÉ AUJOURD'HUI

## Tendances générales et stratégies

Après l'arrivée de multiples acteurs sur le marché des communications électroniques, les opérations de concentration de ces dernières années ont conduit à la situation actuelle : le marché français du haut débit fixe se partage entre les trois leaders Orange, Numericable-SFR et Free et des opérateurs possédant de plus petites parts de marché comme Bouygues Télécom. L'objectif, pour la plupart des opérateurs, est de peser sur le marché : leur intégration verticale sur tout ou partie de la chaîne de valeur (du génie civil à la fourniture de services et de contenus) les rend indépendants financièrement et technologiquement. Maîtriser des technologies complémentaires leur permet d'acquérir davantage de parts de marché (convergence des services) et favorise l'innovation. Seuls les marchés spécialisés (entreprises ou marchés de niche) parviennent à maintenir une certaine diversité d'acteurs, permettant une entrée plus facile pour les petits opérateurs, notamment sur les réseaux d'initiative publique (RIP) à haut débit.



## Et la concurrence ?

Les réseaux se structurent en trois niveaux : le transport (longue distance), la collecte à l'échelle départementale ou métropolitaine principalement et la desserte, encore appelée boucle locale. La concurrence, elle, s'exerce soit par les infrastructures soit par les services.

### La concurrence par les infrastructures

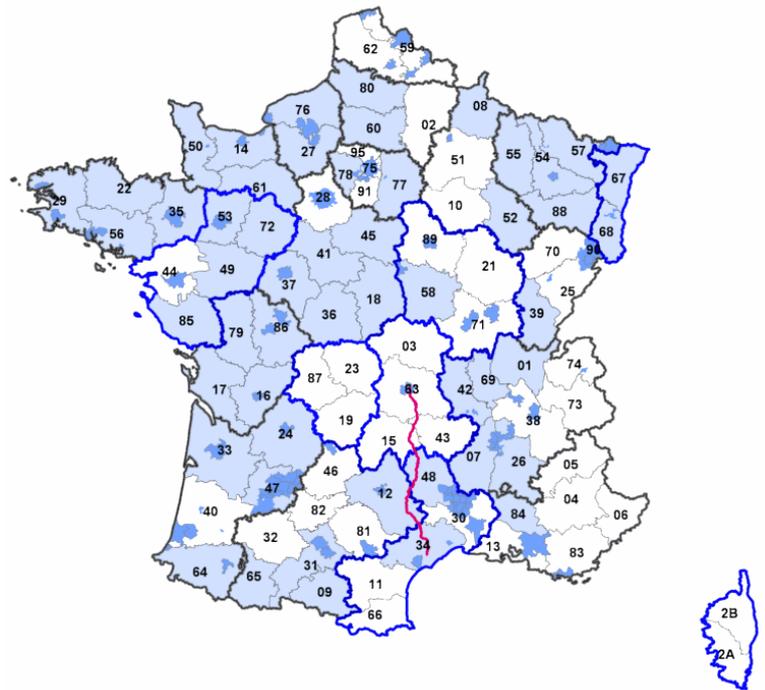
Divers opérateurs, nationaux et internationaux, ont investi le territoire pour développer leurs réseaux optiques, essentiellement sous la forme de réseaux de transport (longue distance), dorsales principales des réseaux de communications électroniques français et européens : dans ce secteur la concurrence est satisfaisante.

*Les RIP de première génération*

Certains opérateurs ont également déployé quelques réseaux de collecte à l'échelle départementale ou métropolitaine, principalement pour atteindre les gros répartiteurs d'Orange ou des zones d'activités à fort potentiel. Enfin, sur le plan des infrastructures de desserte, Orange dispose d'un avantage certain pour ce qui est de l'ADSL grâce à son réseau de paires de cuivre téléphonique. Le câble coaxial, avec ses 9 millions de foyers raccordables, constitue la seule véritable boucle locale alternative, encore loin devant la fibre optique (4 millions).

D'autres acteurs disposent également d'infrastructures structurantes leur permettant de déployer des réseaux de communications électroniques à l'échelle du transport

- ✗ les gestionnaires d'autoroutes
- ✗ le réseau de transport d'électricité (RTE)



A l'échelle de la collecte, les délégataires de réseaux d'initiative publique, déployés par les collectivités territoriales, dont environ 130 sont recensés à ce jour sur le territoire national, sont venus progressivement compléter ce panel d'acteurs

La plupart de ces gestionnaires d'infrastructures commercialisent auprès des autres opérateurs qui n'ont pas de réseau propre des offres de mise à disposition d'infrastructures, de fibre optique, ou de services de capacité (bande passante). C'est ce qu'on appelle le marché de gros, par opposition au marché de détail qui sert les clients finals.

### La concurrence par les services : les marchés du haut et du très haut débit

Le marché du haut débit est arrivé à maturité avec 23 millions d'abonnés, un chiffre qui, pour la première fois, a légèrement diminué au cours du quatrième trimestre 2014 (source : ARCEP). L'ADSL, peu onéreux et facile à déployer, reste de loin la technologie dominante : 99,5% des lignes y sont éligibles aujourd'hui. La concurrence entre les différentes technologies de réseau n'est réelle que dans les territoires qui disposent d'un réseau câblé équipé pour l'accès à l'internet.

Le chiffre d'affaires des opérateurs sur le marché des clients finals (fixe et mobile) était de **37 milliards d'euros en 2014** (source ARCEP).

Le parc d'abonnements ADSL se répartit entre quelques FAI (fournisseurs d'accès à l'internet), Orange, Numericable-SFR, Free et Bouygues. La progression du dégroupage depuis dix ans est considérable.

Deux leviers l'ont rendue possible :

- ✗ l'offre de liaison fibre optique (LFO) jusqu'à certains répartiteurs que l'ARCEP impose à Orange de proposer aux autres opérateurs,
- ✗ la multiplication des réseaux d'initiative publique (RIP) déployés par les collectivités territoriales, qui ont permis le dégroupage de plusieurs centaines de répartiteurs (NRA), dont certains de petite taille.

8 728 répartiteurs sont dégroupés par au moins un opérateur alternatif, couvrant ainsi plus de 90% de la population. Ainsi ces abonnés peuvent-ils bénéficier d'une offre concurrente au moins.

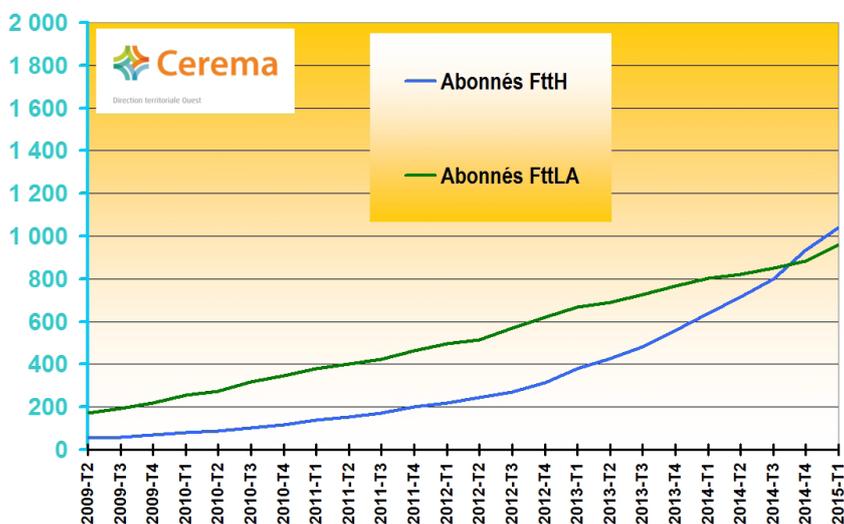
Le marché du câble, divisé en deux offres «jusqu'à 30Mbit/s» et «100Mbit/s et plus», représente respectivement un potentiel de 2,6 et 6,1 millions de foyers raccordables, pour un total actuel d'environ de 1,7 millions d'abonnés.

Les autres marchés sont largement minoritaires. Ce sont pour le moment des marchés de niche, utilisant par exemple des technologies radio sur des territoires restreints, où un seul opérateur local capte un marché à faible potentiel.

Quant au marché du très haut débit, il est en pleine phase de démarrage dans les grandes agglomérations et dans quelques communes où les opérateurs se sont engagés à déployer sur leurs fonds propres en réponse à la demande du gouvernement fin 2010 (AMII : appel à manifestation d'intention d'investissement). Ce marché est porté par la technologie FttH (fiber to the home), la fibre jusqu'à l'abonné, déployée par Orange, Numericable-SFR et Free (1 000 000 d'abonnés au total), et la technologie FttLA (fiber to the last amplifier) déployée par Numericable-SFR avec des offres de 100Mbit/s (plus de 900 000 abonnés).

### Progression du Très haut débit >100 Mbit/s (réseaux NGA) en France au 1er trimestre 2015

En milliers de lignes



Source : Observatoire de l'Arcep

## ET DEMAIN ?

L'évolution technologique du marché des communications électroniques pose aujourd'hui plusieurs questions au régulateur :

- ✗ la complétude des déploiements de réseaux à très haut débit,
- ✗ la neutralité de l'internet (garantie de l'égalité de traitement de tous les flux de données sur l'internet, qui exclut toute discrimination à l'égard de la source, de la destination ou du contenu de l'information transmise sur le réseau),
- ✗ le recours à la technologie mobile 4G pour l'internet fixe,
- ✗ la gestion des fréquences à l'échelle européenne : homogénéité des normes et continuité du service entre pays,
- ✗ le suivi de la régulation de la fibre jusqu'à l'abonné, aujourd'hui symétrique.

L'impact de l'intervention du régulateur sur la pénétration des offres en France est déterminant dans un contexte de marché particulièrement évolutif : pour preuve, des secteurs, encore bien séparés il y a peu, convergent, comme la téléphonie ou l'accès à l'internet fixe et mobile.